

La réponse de la société face aux troubles de la santé mentale et aux perturbations qu'elles engendrent pour ceux qui en souffrent et pour ceux qui vivent autour doit organiser harmonieusement accès aux soins, respect des sécurités pour tous, protection des libertés individuelles.

Celui qui présente des troubles psychiques est d'abord une personne qui souffre et nécessite des soins, souvent une victime de violences à protéger, exceptionnellement une personne dangereuse qu'il faut aussi priver de liberté.

Dans la Cité où s'expriment toutes les tensions de la société, les élus locaux sont en première ligne, directement confrontés à ces responsabilités, dans le cadre de la procédure d'urgence des hospitalisations d'office, de la prévention des troubles à l'ordre public, de l'accès à la pleine citoyenneté des usagers de la psychiatrie ou encore des représentations que se font les différents acteurs et la population de la folie et des troubles psychiques.

Les adjoints chargés de la santé et de la sécurité doivent travailler ensemble, mais aussi avec la police, la justice et les professionnels de la santé mentale afin d'agir en prévention, de mieux assurer la prise en charge des malades, de faire reculer la stigmatisation et ainsi de conforter la cohésion sociale.

L'objectif de cette journée est de confronter leurs points de vue.

#### **Elle s'organise en trois tables rondes :**

La première abordera ces problématiques sous l'angle des sécurités publique et individuelles, notamment à travers la question des arrêtés provisoires d'hospitalisation d'office, signés par les élus locaux dans une grande solitude, mais également du point de vue des familles, confrontées à la violence de leurs proches mais aussi des institutions.

La seconde s'intéressera à la question de la souffrance des jeunes qui, faisant irruption dans l'espace public, est trop souvent traitée par la répression : comment et avec qui faire autrement et soigner sans exclure ?

La dernière table ronde tentera de préciser la place et le rôle des intervenants, des partenaires et surtout des usagers eux-mêmes. Les expériences des Ateliers santé ville, des Contrats locaux de sécurité, des Conseils locaux en santé mentale seront interrogées dans la perspective des futurs Contrats locaux de santé ainsi que de la loi « Psychiatrie » actuellement en préparation.

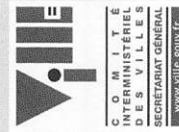
**Lieu de la manifestation**  
**Auditorium de l'Hôtel de Ville, 5, rue LOBAU - 75004 PARIS**  
**Métro : station Hôtel de Ville ou Châtelet (lignes 1, 4, 7, 11, 14)**

**Entrée gratuite dans la limite des places disponibles**  
**Inscription obligatoire sur le site du Forum Français de Sécurité Urbaine : [www.ffsu.org](http://www.ffsu.org)**

**Pour toute information complémentaire, contacter :**  
**Elus, Santé Publique & Territoires**, 11, rue des anciennes mairies - 92000 Nanterre  
Téléphone : 01.47.24.67.58 / Courriel : [espt.asso@orange.fr](mailto:espt.asso@orange.fr) / [www.espt.asso.fr](http://www.espt.asso.fr)

Ou  
**Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine**, 38 rue Liancourt - 75014 Paris  
Téléphone : 01 40 64 49 00 / Courriel : [ffsu@urbansecurity.org](mailto:ffsu@urbansecurity.org) / [www.ffsu.org](http://www.ffsu.org)

**Avec le soutien de :**



**Colloque co-organisé par**  
**Elus, Santé Publique & Territoires**  
**et**  
**le Forum Français pour la Sécurité Urbaine**

# « Santé mentale, Sécurités et Libertés »

## - Le rôle des élus locaux -



**Auditorium de l'Hôtel de ville de Paris**  
**1er février 2010**

**Association nationale**  
**des villes pour le**  
**développement**  
**de la santé publique**  
**des territoires**

